

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 30 avril 2019 à 13 h 30
en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au
158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Denis Santerre, préfet et maire de Baie-des-Sables. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 50 à la suite de la consultation publique pour les règlements des TNO.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Demandes de dons et commandites
 4. Développement économique – dossiers de prêts
 - 4.1 – CA-12-136
 - 4.2 – CA-12-146
 - 4.3 – FLI-16-189
 5. Activité de mobilisation du milieu rural – approbation du budget
 6. Tourisme
 - 6.1 Réalisation et achats d'images photo et vidéo
 - 6.2 Projet "Viens faire ton tour"
 - 6.3 Projet de navette touristique
 7. GRH
 8. Désignation d'un représentant de la MRC au conseil d'administration de la Société de gestion de la rivière Matane (SOGERM)
 9. Renouvellement du contrat de lignes téléphoniques
 10. Autorisation de signature – Entente de partage de données et d'utilisation de l'Inforoute municipale entre la MRC et la FQM – sécurité des échanges numériques
 11. Résilience côtière – UQAR
 12. Rapport Chamard – Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel de La Matanie
 13. Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (AEMQ) du 30 mai au 1^{er} juin 2019 à Trois-Rivières
 14. Autorisation d'achat d'abribus
 15. Varia
 16. Période de questions
 17. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 288-04-19

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 289-04-19

DEMANDE DE DONS ET COMMANDITES

CONSIDÉRANT la présentation de huit demandes de dons et commandites, soit :

- Société d'action nationale de Matane – Fête nationale au Parc des Îles de Matane (23 juin 2019);
- OKAVI Découverte de l'Afrique – Festival africain au Marie-Guyart de Matane (7 et 8 juin 2019);
- Maison des familles de La Matanie – Famili-Fête de La Matanie au Barachois de Matane (18 mai 2019);
- Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent – 4^e édition du Colloque Gestion à l'Hôtel Rimouski (12 novembre 2019);
- Les Jardins de Doris – Journée portes ouvertes dans le cadre des Célébrations du 20^e Anniversaire des Jardins de Doris (13 juillet 2019);
- Les Amis des Jardins de Doris – Méchoui aux Jardins pour amasser des fonds au bénéfice de l'organisme dans sa mission de réinsertion sociale des jeunes (16 juin 2019);
- Le Club Lions de Matane – Congrès des Lions du district U-3 à Matane (15 au 17 mai 2020);
- La Table en loisirs de La Matanie – Rallye intermunicipal : Les trésors de La Matanie (une activité à l'est du territoire et une autre à l'ouest) (8 septembre 2019 et 22 septembre 2019);

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées par le service de développement économique de la MRC en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* et au *Fonds de soutien à la commercialisation et à la promotion des événements et festivals*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser les commandites suivantes, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale* :

- Société d'action nationale de Matane – Fête nationale au Parc des Îles de Matane : **1 000 \$ volet Partenariat**;
- OKAVI Découverte de l'Afrique – Festival africain au Marie-Guyart de Matane : **500 \$ volet Partenariat**;
- Maison des familles de La Matanie – Famili-Fête de La Matanie au Barachois de Matane : **350 \$ volet Partenariat**;
- Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent – 4^e édition du Colloque Gestion à l'Hôtel Rimouski : **200 \$ volet Partenariat**;

- Les Jardins de Doris – Journée portes ouvertes dans le cadre des Célébrations du 20^e Anniversaire des Jardins de Doris : **1 000 \$ volet Partenariat;**
- Les Amis des Jardins de Doris – Méchoui aux Jardins pour amasser des fonds au bénéfice de l’organisme dans sa mission de réinsertion sociale des jeunes : **500 \$ volet Partenariat;**
- Le Club Lions de Matane – Congrès des Lions du district U-3 à Matane : **500 \$ volet Partenariat;**
- La Table en loisirs de La Matanie – Rallye intermunicipal : Les trésors de La Matanie (une activité à l’est du territoire et une autre à l’ouest) : **1 000 \$ volet Partenariat.**

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 290-04-19

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DOSSIER DE PRÊT #CA-12-136

CONSIDÉRANT les informations fournies, aux membres du comité administratif par la directrice du développement économique et territorial, en lien avec un dossier de financement de 2012 et aux échanges avec le CDEE sur le sujet;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’assurer la pérennité du Fonds local d’investissements (FLI) et de prendre des mesures pour préserver la créance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l’unanimité :

D’autoriser la directrice du développement économique et territorial, madame Isabelle Gauthier, à effectuer les démarches auprès d’un notaire pour vérifier la possibilité d’enregistrer une hypothèque de premier rang, sur un terrain situé dans la ville de Rimouski et appartenant à l’entreprise 9231-1604 Québec inc., et, le cas échéant, à signer tous les documents requis à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 291-04-19

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DOSSIER DE PRÊT #CA-12-146

CONSIDÉRANT les informations fournies, aux membres du comité administratif par la directrice du développement économique et territorial, en lien avec un dossier de financement de 2012 et aux échanges avec le CDEE sur le sujet;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’assurer la pérennité du Fonds local d’investissements (FLI) et de prendre des mesures pour préserver la créance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l’unanimité :

D’autoriser la directrice du développement économique et territorial, madame Isabelle Gauthier, pour préparer et signer un nouveau contrat dans le but que l’entreprise respecte l’ensemble des clauses du contrat initial signé en octobre 2012, à l’exception de la clause de rachat d’actions laquelle sera évaluée à chaque année;

QUE madame Isabelle Gauthier, directrice du développement économique et territorial, soit et est autorisée à signer tous les documents requis pour ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 292-04-19

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DOSSIER DE PRÊT #FLI-16-189 – MODIFICATION AU CALENDRIER DE REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT les informations fournies, aux membres du comité administratif par la directrice du développement économique et territorial, en lien avec un dossier de financement de 2016;

CONSIDÉRANT le prêt FLI de 15 000 \$ octroyé en 2016 et l'aide financière en 2018 pour un accompagnement par Innov & Export dans l'élaboration d'un plan marketing;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a bénéficié des moratoires permis selon la politique d'investissement;

CONSIDÉRANT la demande de prolonger la période de remboursement du prêt de 12 mois et de déroger à la politique d'investissement dont la durée maximale de remboursement est de 6 ans pour un prêt de cet ordre de grandeur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la pérennité du Fonds local d'investissements (FLI) et de prendre des mesures pour préserver la créance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution;

D'autoriser la prolongation du terme de 12 mois en tenant compte des moratoires déjà consentis et la conclusion d'un avenant au contrat initial à cet effet;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer tous les documents requis pour ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 293-04-19

ACTIVITÉ DE MOBILISATION DU MILIEU RURAL – APPROBATION DU BUDGET

CONSIDÉRANT QUE depuis novembre 2015, la MRC de La Matanie, via le travail de ses conseillères en développement rural, prépare, organise et anime une Table de concertation en développement rural (TCDR) qui réunit des représentants des comités de développement de tout le territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette activité permet aux participants de partager leur réalité, d'échanger de nouvelles idées et d'identifier des solutions communes;

CONSIDÉRANT QUE la TCDR souhaite organiser, au printemps 2019, une activité de mobilisation sous le thème de la collaboration entre les comités de développement et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Table souhaite s'alimenter de modèles inspirants en terme de collaboration et identifier, à travers ces présentations, quelles peuvent être les conditions gagnantes à mettre en place pour faciliter la collaboration entre les élus et les comités de développement;

CONSIDÉRANT QUE, par ailleurs, les comités de développement souhaitent pouvoir s'identifier dans les présentations (milieu rural, travail bénévole, peu de moyens financiers, mais énergie et ressources en place dans le milieu pour prioriser

le développement local) et être inspirés par des exemples concrets de municipalités ayant travaillé de manière proactive dans un projet structurant pour leur communauté;

CONSIDÉRANT le descriptif de l'activité et le budget prévisionnel présentés aux membres du comité administratif au montant de 1 765 \$ réservé à même le FDT pour une activité de mobilisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'approuver le budget au montant de 1 765 \$, réservé à même le FDT, pour la tenue, au printemps 2019, de l'activité de mobilisation du milieu rural organisée par les conseillères en développement rural de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 294-04-19

TOURISME – RÉALISATION ET ACHATS D'IMAGES PHOTO ET VIDÉO

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2018, la MRC a réalisé des tournages vidéo en vue de proposer de nouveaux clips touristiques pour la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur, monsieur Tommy Ferlatte, avec lequel la MRC travaille depuis maintenant un an, possède également plusieurs images de La Matanie grâce à la réalisation de la série les Trésors cachés de la Gaspésie diffusés sur Évasion;

CONSIDÉRANT QUE la conception des clips propose différentes expériences afin de mettre en valeur la région, ses beautés naturelles et son caractère accueillant;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande d'aide financière effectuée auprès de l'ATR Gaspésie, la MRC a obtenu un montant de 2 040 \$, représentant 30 % des coûts, pour la réalisation et l'achat d'images photo et vidéo;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet sont de :

- Promouvoir La Matanie et ses activités;
- Diffuser les clips vidéo sur le web et les réseaux sociaux;
- Favoriser l'attractivité du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de monsieur Tommy Ferlatte et d'autoriser un montant de 4 760 \$ à même le budget du Tourisme pour la réalisation et l'achat d'images photo et vidéo.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 295-04-19

TOURISME – PROJET "VIENS FAIRE TON TOUR" À L'OCCASION DU 90^E ANNIVERSAIRE DU TOUR DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis Audet, enseignant en histoire, a approché la MRC de La Matanie pour un projet de circuit touristique animé et que son

expertise professionnelle à titre de guide et sa connaissance du territoire sont des éléments favorables à la réussite du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Lire La Mer a accepté d'être le promoteur du projet et a déposé une demande d'aide financière à l'ATR Gaspésie dans le cadre de la campagne « Viens faire ton tour »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a travaillé en collaboration avec la Corporation Lire La Mer pour le dépôt de la demande d'aide financière et qu'elle souhaite voir se développer des activités susceptibles de favoriser la rétention des visiteurs dans la région;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet sont de :

- Permettre aux visiteurs de vivre une expérience de découverte gourmande et culturelle de La Matanie;
- Favoriser la rétention des visiteurs sur le territoire;
- Faire connaître les produits locaux et augmenter les retombées financières liées aux touristes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE verser à la Corporation Lire La Mer le montant de l'aide financière octroyée pour le projet à la MRC de La Matanie par l'ATR Gaspésie;

D'autoriser un montant de 1 000 \$ à la Corporation Lire La Mer à partir du budget associé au volet Partenariat de la *Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale 2019*;

D'autoriser un montant de 1 000 \$ à même le budget du Tourisme pour la promotion de l'activité;

DE soutenir techniquement la Corporation Lire La Mer à titre de partenaire du projet pour faciliter la gestion logistique de vente des circuits.

ADOPTÉE

<i>M. Jérôme Landry, maire de Matane, quitte son siège à 14 h50.</i>
--

RÉSOLUTION 296-04-19

PROJET PILOTE DE NAVETTE ESTIVALE ENTRE MATANE ET LA RÉSERVE FAUNIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'accès au territoire est un enjeu majeur pour développer l'offre touristique, augmenter la fréquentation par la population et les retombées économiques liées à la pratique d'activités de plein air, de villégiature et d'observation de la faune;

CONSIDÉRANT QUE le projet pilote de navette estivale consiste à offrir une liaison permanente 7 jours sur 7 entre Matane et l'accueil John au cours de la période du 21 juin au 27 septembre 2019 et propose deux circuits, soit un le matin et un autre en après-midi;

CONSIDÉRANT QUE, de son côté, la SÉPAQ pourra offrir le transport entre l'accueil John et le lac Matane pour ses activités en soirée;

CONSIDÉRANT QUE les usagers réguliers membres du transport collectif pourront bénéficier du nouveau service offert;

CONSIDÉRANT QUE la tarification pour un touriste sera au coût de 5,00 \$/déplacement, mais ne nécessitera pas l'achat d'une carte de membre;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du projet sont de :

- Développer le transport collectif de La Matanie;
- Améliorer l'accessibilité aux milieux naturels;
- Favoriser la rétention des visiteurs sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'environ 2 160 déplacements sont prévus pour un coût d'opération estimé à 19 260 \$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le projet pilote de navette estivale entre Matane et la Réserve faunique pour la période du 21 juin au 27 septembre 2019 et qu'il soit financé en partie par la subvention du transport collectif, les revenus d'usagers et, s'il y a lieu, par le TNO Rivière-Bonjour;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer tous les documents requis pour ce dossier.

ADOPTÉE

Demande d'un congé sans traitement

La directrice générale informe les membres du comité administratif de la réception d'une demande de congé sans traitement en vertu des articles 24.05 et 24.06 de la convention collective et de la réponse envisagée.

RÉSOLUTION 297-04-19

ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉS ÉTUDIANTS

CONSIDÉRANT la possibilité d'embaucher des étudiants pour l'été 2019 pour leur permettre d'acquérir une expérience de travail et d'apporter un support au bureau d'accueil touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche des étudiants, à titre de préposés à l'information touristique et aux ventes, selon les balises de la convention collective, pour la période estivale 2019 et pour une durée de 11 semaines à 40 heures/semaine, à savoir les personnes suivantes :

- M^{me} Gabrielle Gosselin;
- M^{me} Raphaëlle East;
- M^{me} Flavie Durette.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 298-04-19

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATANIE – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MATANE (SOGERM)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 671-11-17 désignant une représentante de la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration de la Société de gestion de la rivière Matane (SOGERM)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de la remplacer en tenant compte de la répartition des dossiers entre les conseillères en développement rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

DE désigner madame Vanessa Caron, conseillère en développement rural de la MRC de La Matanie, à titre de représentante de la MRC au sein du conseil d'administration de la SOGERM;

D'autoriser le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 299-04-19

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES

CONSIDÉRANT la proposition de contrat de Cogeco concernant le renouvellement des lignes téléphoniques et des services interurbains, une ligne d'affaires pour ascenseur (Édifice de La Matanie) et le service UltraFibre 120 pour un montant de 319,60 \$/mois, avant les taxes, pour une durée de trente-six (36) mois;

Nom du Produit	Description	Term e mois	Qte	Prix unitaire	Total mensuel	Prix unitaire	Total Frais unique
Forfait Affaires Complet Lignes Add.	(2-12 lignes): minutes d'appels LD (Canada et É-U) illimitées - Messagerie vocale - Afficheur - Appel en attente - Affichage de l'appel en attente - Renvoi d'appel - Transfert d'appel - Conférence à trois - Fonctionnalité en cascade (selon la demande du client)	36	6	29.95	179.70	0.00	0.00
Forfait Affaires Complete	La ligne Affaires Complète inclus: - minutes d'appels LD (Canada et É-U) illimitées - Messagerie vocale - Afficheur - Appel en attente - Affichage de l'appel en attente - Renvoi d'appel - Transfert d'appel - Conférence à trois - Fonctionnalité en cascade (selon la demande du client)	36	1	39.95	39.95	0.00	0.00
Affaires UltraFibre 120-promo 36 mois (seul)	-36 mois promotion à \$89.95 non combiné à la téléphonie ou avec la télévision -Vitesse téléchargement: jusqu'à 120 Mbits - Vitesse téléversement: jusqu'à 20 Mbits - Usage par mois: Illimité - Adresses courriels: 250 inclus - Espace disponible par adresse email: 2 GB - Adresses IP: 10 dynamiques ou 1/5 fixes - Services de sécurité: Inclus	36	1	99.95	99.95	0.00	0.00
Total mensuel de tous les services :					319.60	Total Frais unique :	0.00

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de contrat de Cogeco concernant le renouvellement des lignes téléphoniques, des services interurbains et UltraFibre 120, pour un montant de 319,60 \$/mois, avant les taxes, pour une durée de trente-six (36) mois;

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 300-04-19

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PARTAGE DE DONNÉES ET D'UTILISATION DE L'INFOROUTE MUNICIPALE ENTRE LA MRC ET LA FQM – SÉCURITÉ DES ÉCHANGES NUMÉRIQUES

CONSIDÉRANT QUE la MRC contracte les services professionnels de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour la réalisation de travaux d'ingénierie, notamment pour ses propres fins et celles du TNO de Rivière-Bonjour;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la MRC confient la réalisation de certains mandats à la FQM en lien avec la fourniture de services professionnels et techniques en génie civil;

CONSIDÉRANT QUE les mandats confiés, par la MRC et par les municipalités locales de son territoire à la FQM, nécessitent l'utilisation des équipements informatiques de la MRC ainsi que le partage d'informations;

CONSIDÉRANT QUE les parties partageront de l'information dont la propriété et l'usage doivent être sécuritaires et, selon le contexte, être confidentiels ou exclusifs;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est également locataire de la MRC pour ses bureaux de Matane et bénéficie d'un lien Internet fourni par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'entente de partage de données et d'utilisation de l'Inforoute municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la conclusion de l'entente de partage de données et d'utilisation de l'Inforoute municipale entre la MRC de La Matanie et la FQM;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 301-04-19

APPUI À L'UQAR – PROJET DE RECHERCHE APPLIQUÉE DANS LE CADRE D'UN APPEL À PROJETS FRANCO-QUÉBÉCOIS SUR L'ADAPTATION AUX RISQUES CÔTIERS

CONSIDÉRANT la participation de la MRC de La Matanie au projet "Résilience côtière" de la Chaire de recherche en géoscience côtière et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR);

CONSIDÉRANT la proposition de participation de l'UQAR à un projet de recherche appliquée dans le cadre d'un appel à projets Franco-Québécois sur l'adaptation aux risques côtiers;

CONSIDÉRANT les démarches de l'UQAR auprès de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et du Fonds de Recherche du Québec (FRQ) afin de développer des scénarios d'adaptation aux risques côtiers dans un contexte de changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la vision stratégique de la MRC de La Matanie, pour son territoire, pour l'horizon 2030;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie souhaite devenir une société plus résiliente qui s'adapte aux changements climatiques et qu'elle a pour objectif de limiter les risques naturels, notamment côtiers, en réduisant l'exposition de ses résidents et en repensant ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie désire favoriser le maintien ou la recréation de rives naturelles et que les enseignements de la collaboration franco-québécoise peuvent apporter un éclairage intéressant issu des meilleures pratiques des deux côtés de l'Atlantique;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à mieux appréhender et à favoriser les capacités d'adaptation des populations et des territoires maritimes soumis aux risques côtiers par l'élaboration de scénarios d'adaptation des territoires côtiers;

CONSIDÉRANT QUE le projet explore une problématique rencontrée par les intervenants municipaux et les professionnels du territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans l'Est-du-Québec, le développement d'outils d'aide à la prise de décision et d'une meilleure planification des interventions privées et publiques sont des besoins clairement identifiés pour faire face à l'aggravation des risques occasionnés par les phénomènes d'érosion et de submersion côtière;

CONSIDÉRANT QU'un ou plusieurs professionnels de la MRC pourront se joindre, avec l'ensemble des partenaires québécois et français, aux ateliers prévus dans le cadre dudit projet et qu'il s'agit d'une belle opportunité de réseautage et de développement de nos expertises dans le cadre d'une démarche de recherche structurante sur plus d'une année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'appuyer le projet de co-construction de scénarios d'adaptation des territoires maritimes aux risques côtiers dans un contexte de changements climatiques dans le cadre de l'édition 2019 de l'appel à projets franco-québécois dans le secteur maritime;

DE signifier l'intention de la MRC de La Matanie de participer au projet de l'UQAR advenant qu'il soit retenu dans l'appel de projets;

DE désigner le directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, pour la participation et le suivi du dossier.

ADOPTÉE

Dépôt du Rapport final, version préliminaire – Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel de La Matanie préparé par Chamard Stratégies environnementales

La version préliminaire du rapport final est déposée, sous réserve des commentaires émis par les représentants de la MRC, pour permettre l'utilisation des informations par les municipalités.

RÉSOLUTION 302-04-19

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (AEMQ) DU 30 MAI AU 1^{ER} JUIN 2019 À TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT le Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec du 30 mai au 1^{er} juin 2019 à Trois-Rivières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Denis Bouffard, technicien en évaluation foncière, à représenter la MRC de La Matanie au Congrès de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec du 30 mai au 1^{er} juin 2019 à Trois-Rivières;

D'autoriser le paiement de l'inscription au montant de 661,11 \$ par participant membre de l'AEMQ, ainsi que le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 303-04-19

SERVICE DU TRANSPORT COLLECTIF – AUTORISATION D'ACHAT D'ABRIBUS (PHASE 1)

CONSIDÉRANT les objectifs d'augmenter, de promouvoir et d'améliorer de façon continue le service de transport collectif sur le territoire de La Matanie;

CONSIDÉRANT l'objectif d'implanter de façon progressive des abribus à des endroits stratégiques sur le territoire de La Matanie afin d'améliorer le service pour les utilisateurs lors d'intempéries;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 187-03-19 du Conseil de la MRC autorisant la création d'une réserve financière pour un projet d'installation d'abribus sur le territoire en collaboration avec la ville de Matane;

CONSIDÉRANT la demande transmise à la ville de Matane pour autoriser l'implantation de trois abribus et de contribuer à l'entretien et au déneigement des abribus sur son territoire;

CONSIDÉRANT les délais de fabrication et de livraison de 6 à 10 semaines et qu'il est souhaitable de mettre en place les abribus en début de saison estivale;

CONSIDÉRANT QU'en application du règlement de gestion contractuelle de la MRC, deux propositions ont été obtenues auprès de fabricants d'abribus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Lagacé et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de trois abribus avec banc, auprès de l'entreprise Industrie Fabco inc., au montant de 8 298 \$ chacun, plus les frais de livraison et les taxes applicables, pour un montant total de 27 054 \$, à même le budget du FDT-volet FDR, et ce conditionnellement à l'acceptation par la ville de Matane.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 304-04-19

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité fermer la séance. Il est 15 h 40.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet
Denis Santerre

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Denis Santerre, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
Denis Santerre*